

Conjoncture économique... ... et politiques sociales

L'année 2020 est déjà entrée dans l'histoire. Depuis janvier, la menace au départ lointain d'un nouveau virus s'est transformée en une pandémie qui a bouleversé l'ensemble des sociétés. En France, le débat politique avant l'arrivée du coronavirus était centré sur des sujets sociaux – réforme des retraites, crise de l'hôpital – et sur les élections municipales, dans un contexte économique certes contraint mais sur une trajectoire positive. Le chômage baissait et le nombre d'emplois augmentait à un rythme plutôt soutenu, les comptes publics se redressaient lentement notamment grâce à des taux d'intérêt bas et les perspectives de croissance à moyen terme étaient stables.

Le choc de la crise sanitaire, devenue économique et sociale

En six mois, l'ensemble du pays a connu un confinement strict, une économie mise à l'arrêt, avant un redémarrage progressif globalement réussi mais sous la menace constante d'une « deuxième vague » épidémique. La réforme des retraites n'est pas officiellement abandonnée, mais son calendrier est rallongé et il est peu probable qu'elle soit rediscutée avant l'élection présidentielle de 2022. Les soutiens financiers sectoriels se multiplient, à rebours du discours originel de modération voire de baisse des dépenses publiques. Le calendrier politique de la fin du quinquennat sera vraisemblablement rythmé par les plans de relance et par l'état de l'économie française et mondiale.

L'Insee a insisté dans ses « points conjoncture » successifs sur la grande difficulté de l'exercice de prévision, esquisant différents scénarios. À l'automne le principal facteur d'incertitude est le

niveau de l'épidémie, qui pèsera plus ou moins sur l'activité économique. Avec la prudence nécessaire, donc, la récession attendue cette année serait de l'ordre de 9 %¹, le rebond de l'activité étant prévu pour 2021 (+0,8 % selon le gouvernement²). Le taux de chômage devrait se situer autour de 9,7 % d'ici la fin de l'année, après une baisse continue depuis 2015. Les plans d'urgence et de relance, couplés aux « stabilisateurs automatiques », font que les déficits publics devraient atteindre 11,4 % du PIB : un record en temps de paix ! Avec un déficit dépassant les 50 milliards d'euros, la Sécurité sociale repasserait dans le rouge, à un niveau inédit.

Le choix de l'intervention publique : agir vite et construire demain ...

Durant le confinement, le président Emmanuel Macron a multiplié les appels à penser « le monde d'après » en se réinventant, lui « le premier ». Pour autant, il semble qu'il soit difficile de se débarrasser des habitudes, en termes de dialogue social et avec la société civile, ou encore en matière de finances publiques. La tentation pourrait être grande de resserrer strictement les cordons de la bourse afin de rétablir les comptes publics. Au contraire, il faut renforcer la protection sociale pour réduire les fractures amplifiées par le confinement, ce qui passe par une refonte en profondeur autour d'un consensus le plus large possible dans la société.

Le plan de relance rendu public au 3 septembre montre la tension que recèlent les arbitrages à rendre. Sans surprise, le dépôt du PLF et du PLFSS pour 2021 l'a confirmé.

* Les informations mises à jour sont indiquées en jaune

¹ Insee - Note de conjoncture du 06 octobre 2020

² Hypothèses économiques du projet de loi de finances pour 2021 (PLF)

Modération des prix ?

En lien avec la situation économique générale, l'évolution des prix demeure dans l'ensemble très modérée au 1^{er} semestre 2020. Le glissement annuel des prix observé en juin se situe à +0,4 %. Mais il se situe à +0,8 % à la fin juillet ; puis à + 0,2 % à la fin août **et à + 0,1 % à la fin septembre**. Les prochains mois seront révélateurs de la réorientation de l'évolution des prix après la période très atypique de la crise sanitaire et du confinement. Le suivi usuel des prix par l'Insee est fragilisé : le « panier » de consommation a été différent pendant le confinement, certains prix ont subi des évolutions atypiques, les dynamiques de prix en période post confinement ne sont pas prévues par les outils habituels. L'instabilité des chiffres au mois le mois rend délicate l'anticipation des tendances.

Avec cette réserve, l'inflation pourrait atteindre + 0,4 % à **+ 0,5 %¹** en moyenne pour 2020 et + 0,5 % en moyenne pour 2021.

Les salaires, indicateur sous haute surveillance ?

On dispose aussi d'une visibilité moindre sur l'évolution des salaires en 2020, car la crise sanitaire et la période de confinement ont empêché la collecte usuelle des informations auprès des entreprises. Mais les analyses disponibles portent déjà la marque du confinement sur l'activité du 1^{er} semestre, avec baisse du volume d'heures travaillées, chute de la masse salariale reçue par les ménages, néanmoins amortie par les prestations sociales. L'évolution générale des salaires en 2020 et 2021 dépendra non seulement du comportement « naturel » des acteurs économiques – gestion de l'emploi et rémunérations – mais aussi des instruments qu'utilisera la politique publique pour piloter la situation dans les mois à venir, sur le volume d'activité donc de travail et sur les revenus distribués, par le travail entre autres.

Le plan de relance annoncé le 3 septembre illustre le délicat équilibre entre objectif de relance de la consommation des ménages et maîtrise du coût de l'emploi, avec en conséquence l'hypothèse d'une évolution modérée des salaires, couplée à une politique ciblée d'exonérations de charges sociales et fiscales pour les entreprises.

Le Smic est réévalué chaque année en fonction de l'évolution de l'IPC hors tabac pour les 20% des ménages les plus modestes à laquelle on ajoute la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvriers et employés. Selon les prévisions de l'Uniopss - effectuées dans un contexte d'incertitudes inédites - il pourrait augmenter mécaniquement d'environ 1,15 % au 1^{er} janvier 2021, sans coup de pouce, passant à 10,27 euros.

Le minimum garanti serait réévalué d'environ 0,4 %, passant à 3,68 euros au 1^{er} janvier 2021.

Pour la fonction publique, la ministre semble plutôt suivre la perspective de modernisation du dialogue social engagée par son prédécesseur, avec des mesures ciblées comme celles annoncées lors du Ségur de la santé. Aucun dégel du point d'indice n'est annoncé, malgré les espoirs qu'avait suscité le Ségur de la Santé.

L'évolution des salaires dans les établissements et services du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif, certes référée aux évolutions dans la fonction publique, suit un calendrier spécifique lié à son propre cycle de dialogue social. En 2020, plusieurs évolutions des valeurs des points d'indice ont été engagées, après la conférence salariale du 27 février 2020. **En cas d'augmentation agréée, demeure la question du financement... Dans le contexte de la crise sanitaire, le secteur demeure en tension entre l'exigence de maîtrise des finances publiques et la revalorisation nécessaire pour lutter contre la dégradation des conditions de travail et contre la fuite des effectifs.**

Trouver une latitude ?

Pour les associations, l'enjeu est de préserver une politique associative. Les expériences capitalisées pendant la crise sanitaire au-delà des difficultés traversées, notamment en termes de priorisation de l'emploi et de remobilisations solidaires et citoyennes, méritent certainement d'être prolongées et valorisées.